

Juillet 2019

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

2019 - 2020

VILLE DE VAULX-EN-VELIN
AGENCE D'URBANISME

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2019-2020

Conformément à la convention pluriannuelle Ville de Vaulx-en-Velin/Agence d'urbanisme 2019-2020, et dans le cadre du programme partenarial de travail 2019 validé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2018, le présent avenant fixe le montant de la subvention de l'association au titre du programme partenarial pour les années 2019 et 2020.

MONTANT DE LA SUBVENTION SUR 2019 - 2020

Pour l'année 2019

Le montant de la subvention s'élève à 20 250 €
Pour mémoire, la cotisation s'élève à 5 000 €.

Le versement de la subvention sera effectué au cours du 4^{ème} trimestre de l'exercice en cours.

Soit un total de 25 250 € pour 2019

Pour l'année 2020

Le montant de la subvention s'élève à 24 750 €
Pour mémoire, la cotisation s'élève à 5 000 €.

Le versement de la subvention sera effectué au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice en cours.

Soit un total de 29 750 € pour 2020

Pour mémoire, vous trouverez ci-joint la version modifiée du programme de travail 2019, validé au CA du 26 juin 2019.

Lyon, le,
La Maire
de la Ville de Vaulx-en-Velin

Lyon, le,
Le Président
de l'Agence d'Urbanisme,

Hélène GEOFFROY

Michel LE FAOU